

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : ...

Lyon

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3ème voie

Epreuve : ...

cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

République française

Préfecture de X

Direction de la coordination, des politiques publiques et de l'appui territorial

Bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement

Chef(fe) de bureau

Affaire suivie par : X

Contact : (mél) - (numéro de téléphone)

Lieu, date

A l'attention des directrices et directeurs  
des services déconcentrés de l'Etat  
s/c préfet de X

Objet : Note relative à la mise en oeuvre du plan de sobriété  
énergétique dans le département de X.

Références : - Circulaire du 25 février 2020 relative à la  
gouvernance des Services publics écoresponsables (SPE)

- Accord cadre du 13 juin 2021 relatif à la mise  
en oeuvre du télétravail dans les 3<sup>o</sup> fonctions publiques

- Circulaires du 13 avril 2022 et du 25 juillet  
2022 relatives à la mobilité professionnelle des agents publics

- Décret du 2 mai 2022 relatif aux règles d'achat  
public incluant le critère environnemental dans l'attribution  
d'un marché public

A. / M.



- Circulaire du ~~24 septembre~~<sup>10 novembre</sup> 2022 relative au plan de sobriété énergétique de l'Etat.

Amexes : - Cartographie des acteurs, à l'échelle locale et nationale, impliqués dans le plan de sobriété énergétique

- Exemple de plan d'action par la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique à l'échelle d'une sous-préfecture

Le retour de la guerre sur le continent européen en février 2022 a mis en lumière les enjeux majeurs en termes d'approvisionnement énergétique à l'occasion des sanctions à l'égard de la Russie. Le 14 juillet 2022, le Président de la République a annoncé, lors de sa traditionnelle allocution, le lancement d'un grand plan de sobriété énergétique en vue de prémunir notre pays contre d'éventuelles pénuries avant l'entrée dans une période hivernale. Les efforts demandés à l'ensemble des Français en matière de consommation d'énergie, s'appliquent aussi bien au niveau individuel que collectif. A ce titre, l'Etat se doit d'être exemplaire du travers de ses services publics, sur l'ensemble du territoire national. Les services de l'Etat à l'échelle régionale et départementale, sont aux avant-postes dans les territoires et sont, par conséquent, des acteurs de premier plan pour la déclinaison de ce plan de sobriété énergétique. En vue de la prochaine réunion du comité de pilotage départemental sous l'égide du préfet, la présente note a pour



vocation de retracer les grandes lignes du plan de sobriété énergétique ainsi que le contexte d'urgence dans lequel il s'inscrit (I). Cette note explicite également les modalités d'élaboration d'un plan d'action de sobriété dans vos services déconcentrés, en particulier les éléments pratiques importés dans vos services (II).

I) Dans un contexte de tensions d'approvisionnement en énergie en raison du conflit russo-ukrainien et de respect des engagements climatiques de la France, l'Etat et ses services doivent réduire leurs consommations énergétiques de 10% sous 2 ans.

(A) L'urgence climatique ainsi que les enjeux de souveraineté énergétique ont conduit l'Etat à la définition d'un plan de sobriété énergétique.

D'après le rapport du GIEC publié en mars 2023, le réchauffement climatique s'est encore accentué, faisant de la décennie 2011-2020 "la plus chaude depuis environ 125 000 ans". Les gaz à effet de serre (GES) ont eux aussi suivi une trajectoire ascendante mais la hausse observée entre 2011 et 2020 a été 2 fois moins rapide.

Afin de limiter le réchauffement climatique mondial à 1,5°C, le GIEC insiste sur le fait que le pic des émissions de CO<sub>2</sub> interviendra au plus tard en 2025 puis que ces émissions décroissent jusqu'à atteindre la neutralité carbone en 2050. Le rapport met donc en avant l'impératif de "réduction considérable" des GES. Pour cela, la mise en place de politiques publiques résilientes et d'incitations en matière de bâtiments, de transports, ou d'énergie constituent une réponse adaptée pour atteindre cette neutralité carbone d'ici 2050.

En parallèle des enjeux climatiques majeurs auxquels le monde est confronté, la France se trouve dans une



situation de vulnérabilité quant à son approvisionnement, en particulier en termes d'hydrocarbures, avec une dépendance sensible vis à vis des pays du Moyen-Orient, de la Russie ou bien encore des Etats Unis. Les tensions géopolitiques mondiales exposent notre pays à d'éventuelles pénuries, qu'une réduction de la consommation en énergie pourrait pallier. De même la maintenance d'une grande partie du parc nucléaire français à l'hiver 2022/2023 a engendré un risque de coupures électriques en cas d'hiver rigoureux et en l'absence de sobriété énergétique.

(B) Face aux risques de pénuries, l'Etat a pris ~~des~~ 20 mesures pour réduire la consommation énergétique de 10% par rapport à 2019, mesures qui sont formalisées dans le plan de sobriété énergétique et des Services publics écoresponsables.

Le plan de sobriété énergétique repose ainsi sur 20 mesures, visant à réduire la consommation de l'Etat et de ses services, qui se déclinent en 4 domaines:

### ① ~~Les~~ Bâtiments publics

La sobriété énergétique en la matière doit être recherchée de différentes manières:

- respect des températures préconisées (chauffage à 19°C et climatisation en dessous de 26°C en moyenne)
- actions de renovation thermique soit par des travaux à gains rapide (court terme) soit par une programmation pluriannuelle des renovations lourdes (long terme)
- éclairages extérieurs éteints entre 22h et 6h du matin

### ② Mobilité des agents publics

En vue de participer à la sortie progressive des énergies fossiles, les agents sont encouragés et sensibilisés à réduire leur vitesse lors de déplacements professionnels (110 km/h au lieu de 130 km/h sur



Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : .....

Lyon

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : .....

3ème voie

Epreuve : .....

Cas pratique

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

autorails)

→ utiliser de façon plus massive le Forfait Mobilités Déroulés, dont le montant est renforcé de 100€ pour passer de 200€ à 300€

→ privilégier les solutions de co-voiturage au ~~caravage~~ le vélo, grâce à l'installation de stationnements vélo sécurisés, pour les trajets domicile-travail.

→ recourir au télétravail, dans le respect de l' accord cadre, de façon à envisager la fermeture de bâtiments publics sur plusieurs jours.

③ Numérique

Les économies d'énergie susceptibles d'être réalisées sont diverses en matière de technologies numériques :

→ sensibilisation aux éco-gestes numériques

→ amélioration de l'efficacité énergétique des centres de stockage des données

→ recyclage du matériel informatique et extinction des écrans lumineux non essentiels.

④ Commande publique

Les règles des marchés publics permettent désormais d'intégrer la composante énergétique ou environnementale dans le choix d'un prestataire. Il est donc possible de :

→ prendre en compte la performance énergétique des produits ou du mode de transports par les achats publics.



→ faire figurer une clause mentionnant les progrès à réaliser en faveur de la réduction des GES ou de la consommation énergétique.

II) La déclinaison opérationnelle du plan de sobriété énergétique pour atteindre -10% de consommation énergétique doit passer par 4 composantes au sein de vos sources.

A) Le plan d'action de sobriété énergétique des sources déconcentrées doit reposer sur la mobilisation de l'ensemble des agents, autour des problématiques de bâtiments publics, déplacements professionnels, usages numériques et stratégie d'achats publics.

Etape 1. Evaluer la consommation énergétique de chaque source ~~de~~ déconcentrée (annuelle) et identifier les économies potentielles à très court terme comme à très long terme.

→ Personnes référentes : chaque directeur de service déconcentré + préfecture

→ Personnes à associer : gestionnaires immobiliers sources généraux, responsables informatique et numérique, acheteurs de comptes publics, responsables ressources humaines et organisations syndicales, agents volontaires intéressés par les problématiques de sobriété énergétique

→ Délais : Diagnostic et sources d'économies énergétiques à identifier sous 3 mois.



**Etape 2**: Mise en œuvre opérationnelle des solutions de sobriété énergétique facilement réalisables à court ou très court terme (moins de 3 mois)

- Personnes référentes: chaque directeur de service décentralisé ainsi que leurs chefs de service + préfecture
- Personnes à associer: ensemble des agents publics concernés par la mise en œuvre, en collaboration avec les organisations syndicales
- Délais: Dans les 3 mois suivant la phase d'évaluation avec pérennisation à moyen ou long terme

**Etape 3**: Définition d'une feuille de route pour la mise en œuvre de solutions de sobriété énergétique non réalisables à court terme et identification des dispositifs d'accompagnement (financiers ou techniques) pour lever les freins potentiels

- Personnes référentes: chaque directeur de service décentralisé + préfecture + services compétents en administration centrale
- Personnes à associer: agents publics référents pour la mise en œuvre à moyen ou long terme, selon la thématique (bâtiments publics, mobilité, numérique, achats publics)
- Délais: Dans l'année suivant la phase d'évaluation

**Etape 4**: Évaluation des progrès réalisés en matière de réduction de la consommation énergétique en fonction de la hiérarchisation / priorisation des solutions précédemment identifiées

- Personnes référentes: préfecture
- Personnes à associer: chaque directeur de service décentralisé
- Délais: Dans les 2 ans suivant le plan de sobriété et sa mise en œuvre



② Proposition de plan d'action sur la base d'une mise en oeuvre dans une sous-préfecture (Annexe 1)

Etape 1. Bilan annuel de la consommation énergétique des services (base : janvier à décembre 2022)

① Consommation d'électricité : x kwh/h  
soit coût total : €

• Ventilation par service

consommation	kwh/h
x	kwh/h
y	⋮
z	⋮
-----	
coût	x €
	y €
	z ⋮
	⋮

• Ventilation par plage horaire  
8h-19h  
19h-8h  
Lundi à vendredi  
Samedi et dimanche

② Consommation en fuel/gaz (si chauffage au gaz ou chaudière au fuel)  
en l  
en €

(reprendre répartition par service et plage horaire)

③ Consommation en essence/gasoil ~~pour professionnels~~  
en l  
en €

Ventilation par service puis par semaine  
Ventilation par déplacement (professionnel / domicile-travail) .8 / M.



Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Lyon

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3ème voie

Epreuve : Cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Etape 2 : Solutions de sobriété énergétique réalisables sans difficultés majeures et sans 3 mois

Bâtiments de la sous-préfecture	<ul style="list-style-type: none"><li>• thermostat maximum à 19°C</li><li>• Remplacement anciens radiateurs électriques par radiateurs à inertie dans 3 bureaux</li></ul>
Mobilité des agents	Co-voiturage de 2 agents résidant à proximité
Usage numérique	Recyclage de 2 ordinateurs et 10 téléphones mobiles
Commande publique	Renouvellement contrat d'un fournisseur de papier et intégration dimension environnementale dans attribution marché

Etape 3 - Faible de route pour une mise en œuvre progressive de solutions de sobriété énergétique

Bâtiments

Budget prévisionnel  
 $x \text{ €} + x \text{ €}$

- Projet de changement de solution de chauffage : radiateurs électriques par pompe à chaleur  
délais : sous 2 ans
- Isolation des combles et toitures  
délais : sous 3 ans

Possibilité de rendre cela à l'appel à projet "Résilience 2"



Mobilité des agents

Budget prévisionnel

x €

(Financement possible par la  
Direction générale des infrastructures)

Remplacement du véhicule  
de service (gazole) par  
un véhicule hybride ou  
électrique

Délais : sous 3 ans

Étape 4  
sources

.. Bilan annuel de la consommation des  
(base : janvier à décembre 2024)

(reprise des éléments de l'étape 1  
avec données actualisées)

~~Annexe 2 : Cartographie des acteurs~~



# Annexe 2. Cartographie des acteurs

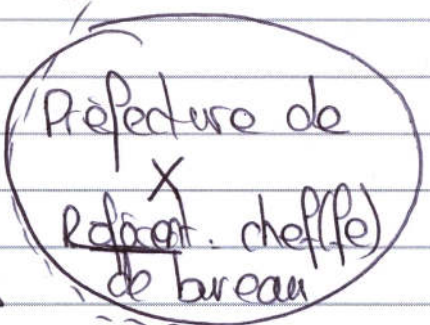
Administration  
contrôle

Services  
décentralisés

Direction générale  
des infrastructures  
→ financement transports,  
et mobilité des agents

Directions départe-  
mentales

Direction des  
Achats de l'Etat →  
→ facilitation de  
l'accès aux certificats  
d'économie d'énergie



- protection des  
populations  
de l'emploi  
du travail et  
des solidarités  
etc.

SERVICES PUBLICS  
ÉCOLES PAYSANES

Direction de l'Immobilier  
de l'Etat  
→ appel à projet "Résiliens 2"  
(obtention de 150 millions €  
par l'efficacité énergétique  
des bâtiments)

~~Agences  
task force~~

Agences

Agence de l'Immobilier de l'Etat Agile  
→ task force opérationnelle  
d'accompagnement des gestionnaires  
de sites



